

CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI  
DELIBERATION N° 2023-22-05-02  
**ANNULE ET REMPLACE**

Date de convocation : 16 mai 2023  
Date d'affichage : 24 mai 2023

**ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE ET AFFECTATION DES RESULTATS – EXERCICE 2022**

Nombre d'élus : 27  
Présents : 24  
Représentés : 1  
Votants : 24

L'an deux mille vingt-trois, le 22 mai, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Présents : 24**

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Géraldine LARDENNOIS, Delphine FOURCADE, Marie-Hélène HUCHET, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Marc TIMSIT, Dominique SERVAIS, Roch DOSSOU, Jean-Michel RAGUENES, Dominique JAILLON, Jérôme DUVERNOY, Salvador-Jean LUDENA, Armelle LUCAS de PESLOUAN, Cyrille FREMINET, Loïc FLICHY, Pauline LACLEF, Frédéric RAVEAU, Sylvie HAUFF, Audrey de FORNEL, Michel BOISRAMÉ, André BLUZE, Catherine DOTTARELLI

**Absents ayant donné pouvoir : 2**

Patrick KOEBERLE a donné pouvoir à Marc TOURELLE (ne pouvant être pris en compte pour l'adoption du compte administratif)

Magali PRADEL a donné pouvoir à Michel BOISRAMÉ

**Secrétaires de séance :**

Marie-France AGNOFE et Delphine FOURCADE

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2311-5 et R.2311-1 ;

VU le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2022 ;

VU le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable,

VU l'avis de la Commission Finances réunie le 15 mai 2023 ;

CONSIDERANT que Madame Géraldine LARDENNOIS a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

CONSIDERANT que Monsieur Marc TOURELLE, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Géraldine LARDENNOIS pour le vote du compte administratif de l'exercice 2022 dressé par l'ordonnateur après s'être fait présenté le Budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré ; à la majorité (1 contre : Magali PRADEL)

1°) **APPROUVE** le compte administratif afférant à l'exercice 2022 et arrêté comme suit :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Recettes	11 042 712,36 €	3 060 807,63 €
Dépenses	9 225 138,50 €	4 422 098,99 €
Résultat brut de clôture 2022	1 817 573,86 €	- 1 361 291,36 €

Résultat 2021 reporté	698 453,01 €	3 527 768,79 €
-----------------------	--------------	----------------

Résultat de clôture	2 516 026,87 €	2 166 477,43 €
---------------------	----------------	----------------

2°) **ARRETE** les résultats de clôture à 2 166 477,43 € en investissement et 2 516 026,87 € en fonctionnement.

3°) **CONFIRME** l'affectation du résultat de clôture en investissement, soit 2 166 477,43 € au compte 001 du budget 2023.

4°) **CONFIRME** l'affectation d'une part de l'excédent de fonctionnement pour 1 500 000 € au compte 1068 et le solde de l'excédent de fonctionnement soit 1 016 026,87 € au compte 002 en section de fonctionnement du budget 2022.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits  
A Noisy-le-Roi, le 22 mai 2023

Je soussigné, Marc TOURELLE, Maire de Noisy le Roi,  
Certifie le caractère exécutoire de la présente

